

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉVIGNIN**

Date de la convocation
10/12/2004

Séance du Jeudi 16 Décembre 2004

Date d'affichage
10/12/2004

13 Membres présents/ 15 Membres en exercice/ 13 Membres votants

L'an deux mil quatre et le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil, sous la présidence de Mr Gérard GONTHIER, Maire.

Présents : Messieurs : C. CARDINAL – C. CHEVAILLIER - R. CHAPUIS - C. GAVARD –
J. GUICHET - P. LE DUDAL – A. MARIN - C. MICHAUD –
Y. PEGAZ-BLANC -

Mesdames : C. CARRICHON - C. SAINTAGNE – C. VERNEY

Absents excusés : Madame L. GERMANY
Monsieur J.J THOULY

Désignation du secrétaire de séance : Madame C. VERNEY est désignée à l'unanimité des présents

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 H 15

**NOUVEAU CIMETIERE PAYSAGÉ : TARIFS CONCESSIONS, CAVEAUX,
COLUMBARIUMS ...**

Monsieur le Maire explique que le nouveau cimetière paysagé est terminé. Il est donc nécessaire de délibérer sur les tarifs à appliquer pour les concessions, les caveaux et le columbarium. Suite à l'étude faite à la réunion de la commission des finances le 15 décembre 2004, il propose les tarifs suivants :

<u>Caveaux</u> :	3 places	2 100.00 €
	4 places	2 600.00 €
	6 places	3 000.00 €
<u>Concessions</u> : « Pleine Terre »	50 ans	150.00 € le m2
	30 ans	100.00 € le m2
<u>Columbariums</u> :	50 ans	150.00 € la concession
	30 ans	100.00 € la concession
	Urne	600.00 € l'unité

A noter qu'avec chaque caveau, la concession « pleine terre » doit être obligatoirement acquise.

Tous pouvoirs sont donnés à la Commission des Travaux qui étudiera un règlement pour les aménagements intérieurs sur ces concessions, caveaux, columbariums etc... et qui conservera éventuellement un caveau pour les urgences, en particulier l'hiver

Il est précisé que ces nouveaux tarifs concernent le cimetière paysagé et ne remettent pas en cause ceux pratiqués dans l'ancien cimetière approuvés par une délibération en date du 29 décembre 2001.

VOTE à l'unanimité des présents

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus

